



Trajet pour garde d'enfants

Par **yan311213**, le **10/08/2016** à **20:23**

bonjour,rrrnJe suis séparé de mon ex concubine, nous avons eu des enfants, nous sommes passés en jugement pour leur garde,rnelle a obtenu que je doive aller chercher les enfants au domicile de leur mère (dans les Deux Sèvres) jusque la pas de souci.rnrnAujourd'hui, mademoiselle viens de déménager, elle part plus loin que son ancien domicile (Angers). J aimerais savoir si je dois aller les chercher à leurs nouveau domicile sachant que l'on m'a informé de ce déménagement aujourd'hui et que je doive récupéré les enfants vendredi.rnrnMerci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **11/08/2016** à **07:47**

Bonjour, oui si c'est bien noté au domicile de la mère. Vous pourrez par la suite saisir le tribunal pour obtenir un partage des trajets, cordialement